

## AMFREVILLE-LES-CHAMPS

**VIDÉOPROTECTION. 14 caméras mises en service dans le village**

La commune d'Amfreville-les-Champs vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection, qui filment sept secteurs 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Un dispositif qui se développe dans nos campagnes, plébiscité par les élus et les forces de l'ordre.

Amfreville-les-Champs, 459 habitants et maintenant quatorze caméras. Installé au bout du plateau du Vexin, avant de descendre vers la vallée de l'Andelle, le village vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection. Un dispositif devenu presque commun dans nos campagnes, où ces caméras fleurissent sur des poteaux électriques et des façades de bâtiments publics.

Vendredi 17 mars, en matinée, l'effervescence régnait en mairie, ou plutôt dans l'un des bureaux, pouvant fermer à clé. Le maire Joël Cordier accueillait les représentants de la société DZL sécurité en charge de l'installation du dispositif, mais aussi le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Fleury/Lyons, le major Yannick Milhouet, ainsi que l'adjutant-chef Steve Moulin, l'un des deux référents sécurité du Groupement de gendarmerie de l'Eure (lire page 5).

**14 caméras à sept emplacements**

Cette matinée venait en effet lancer officiellement la vidéoprotection dans la commune, dossier lancé depuis deux ans par la municipalité.

Dès à présent, quatorze caméras de vidéoprotection filment 24 h sur 24, sur sept secteurs de la commune, comme l'a expliqué Jacky Dourlien, l'un des deux cogérants de la société DZL sécurité de Franqueville-

Saint-Pierre, qui s'est chargée de nombreuses mises en place dans les communes du secteur. « Pour quoi quatorze caméras sur sept emplacements ? Nous les installons par paire. Une caméra dite de contextualisation filme en plan large, la deuxième offre des plans plus serrés, plus zoomés. »

Sept jours sur sept, 24 h sur 24, la mairie et la salle des fêtes, le monument aux morts, la zone de l'aire de loisirs, le cimetière, la zone du calvaire (avec la RD 126), la RD 126 côté Pont-Saint-Pierre, le carrefour de la route de l'Essart et du chemin du Palis, sont donc filmés.

**Stratégiques carrefours**

Pour déterminer ces emplacements, les élus se sont appuyés sur les recommandations de l'adjutant-chef Steve Moulin. « L'accompagnement des communes est dans nos missions, comme cela a été fait à Charleville ou Bosquentin. Nous sommes là pour accompagner mais aussi vérifier que tout est conforme. »

Le référent sécurité repère les zones susceptibles d'accueillir ces caméras. « Nous faisons les études ensemble. Je conseille les endroits, conjointement avec mes collègues des brigades qui ont la connaissance du terrain. »

De fait, les entrées et sorties d'agglomération ainsi que les lieux qui pourraient être la



La commune d'Amfreville-les-Champs s'est équipée de 14 caméras de vidéoprotection, mises en service le 17 mars sous l'œil attentif du maire Joël Cordier.

cible de dégradations, sont privilégiés. « Les carrefours sont stratégiques notamment dans nos secteurs ruraux car les délinquants se déplacent en voiture. Cela peut permettre de les identifier, ou leur véhicule, mais aussi de les suivre quand plusieurs communes

dant quelques adaptations.

**Alliées des forces de l'ordre**

Pour la gendarmerie, la vidéoprotection est une vraie alliée comme l'a expliqué le major Milhouet. « C'est un outil pour la manifestation de la vérité et une preuve judiciaire. » Les militaires l'assurent : « C'est un accélérateur et un facilitateur

d'enquête. » Car c'est bien dans le cadre d'une enquête pour un délit ou un crime que la vidéoprotection est utilisée. « Cela ne concerne pas le contraventionnel. Ce n'est pas de la vidéoverbalisation. »

Dans leur enquête, les forces de l'ordre peuvent donc s'appuyer sur les images pour, par exemple, déterminer l'endroit exact où le délinquant aurait laissé des empreintes, ou une quelconque trace, évitant à un enquêteur (un des militaires de la brigade donc) de passer au crible une surface bien plus importante ; ou encore identifier une plaque d'immatriculation.

Pour accéder aux images, qui sont automatiquement écrites au 30<sup>e</sup> jour, les enquêteurs doivent procéder par réquisition judiciaire.

Quant aux bénéficiaires, le référent sécurité l'assure : « Dès qu'une commune s'équipe, la dissuasion se fait naturellement. Les panneaux (nldr : obligatoires) installés aux entrées et sorties des zones de vidéoprotection y font aussi beaucoup. »

Et au major Milhouet de préciser : « On observe une diminution des délits dans les communes équipées. »

Alors avec le bouche-à-oreille ces caméras investissent nos campagnes, les communes se donnant le mot.

● Aurélie Hébert

**→ Combien cela coûte ?**

L'installation de ces quatorze caméras coûte 33 000 € HT. La commune d'Amfreville-les-Champs a obtenu 60 % de subventions, à hauteur de 40 % de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et 20 % du Département. Le reste à charge pour la commune est donc de 13 200 €, auxquels viendront s'ajouter chaque année le coût d'entretien à savoir 1 100 €/an. « Cet entretien comprend deux visites annuelles pour vérifier l'installation, mais aussi par exemple nettoyer les caméras, enlever les toiles d'araignées, nids d'insectes et la végétation », a précisé le gérant de DZL.



Comme toutes les communes équipées de vidéoprotection, la commune d'Amfreville-les-Champs a fait apposer des panneaux signalant le dispositif.

**Vidéosurveillance ou vidéoprotection ?**

Selon la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), des caméras peuvent être installées sur la voie publique dans le but de prévenir des atteintes à la sécurité. Seules les autorités publiques, comme les mairies, peuvent filmer la voie publique.

Mais parle-t-on alors de vidéosurveillance ou de vidéoprotection ?

**Vidéosurveillance**

La vidéosurveillance est un ensemble de caméras qui filment un espace privé. Les images sont stockées et visionnées en cas de besoin. Lorsqu'elles sont visionnées en direct, on parle de télésurveillance.

La télésurveillance implique qu'une personne habilitée visionne en direct ce qui est filmé par la caméra. Le service de sécurité peut donc réagir

directement cas de besoin.

**Vidéoprotection**

La vidéoprotection est un dispositif qui filme la voie publique, et elle ne comprend pas de surveillance directe. Les vidéos sont conservées un mois maximum, avant d'être effacées. En cas de suspicion de délit ou de crime sur la voie publique, les personnes habilitées peuvent alors visionner les vidéos concernées, pour retrouver l'auteur des faits.

Dans les communes (espace public), c'est donc la vidéoprotection qui est mise en place, et non pas la vidéosurveillance. Cependant, dans le langage courant, on emploie parfois le terme de vidéosurveillance dans l'espace public. Cela correspond à de la vidéoprotection, qui est visionnée en direct, par une personne dont c'est le métier.

## AMFREVILLE-LES-CHAMPS

**VIDÉOPROTECTION. 14 caméras mises en service dans le village**

La commune d'Amfreville-les-Champs vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection, qui filment sept secteurs 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Un dispositif qui se développe dans nos campagnes, plébiscité par les élus et les forces de l'ordre.

Amfreville-les-Champs, 459 habitants et maintenant quatorze caméras. Installé au bout du plateau du Vexin, avant de descendre vers la vallée de l'Andelle, le village vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection. Un dispositif devenu presque commun dans nos campagnes, où ces caméras fleurissent sur des poteaux électriques et des façades de bâtiments publics.

Vendredi 17 mars, en pleine effervescence régnait en mairie, ou plutôt dans l'un des bureaux, pouvant fermer à clé. Le maire Joël Cordier accueillait les représentants de la société D2L sécurité en charge de l'installation du dispositif, mais aussi le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Fleury/Lyons, le major Yannick Milhouet, ainsi que l'adjutant-chef Steve Moulin, l'un des deux référents sûreté du Groupement de gendarmerie de l'Eure (lire page 5).

**14 caméras à sept emplacements**

Cette matinée venait en effet lancer officiellement la vidéoprotection dans la commune, dossier lancé depuis deux ans par la municipalité.

Dès à présent, quatorze caméras de vidéoprotection filment 24 h sur 24, sur sept secteurs de la commune, comme l'a expliqué Jacky Dourien, l'un des deux cogérants de la société D2L sécurité de Franqueville-

Saint-Pierre, qui s'est chargée de nombreuses mises en place dans les communes du secteur. « Pour quoi quatorze caméras sur sept emplacements ? Nous les installons par paire. Une caméra dite de contextualisation filme en plan large, la deuxième offre des plans plus serrés, plus zoomés. »

Sept jours sur sept, 24 h sur 24, la mairie et la salle des fêtes, le monument aux morts, la zone de l'aire de loisirs, le cimetière, la zone du calvaire (avec la RD 126), la RD 126 côté Pont-Saint-Pierre, le carrefour de la route de l'Essart et du chemin du Palis, sont donc filmés.

**Stratégiques carrefours**

Pour déterminer ces emplacements, les élus se sont appuyés sur les recommandations de l'adjutant-chef Steve Moulin. « L'accompagnement des communes est dans nos missions, comme cela a été fait à Charleval ou Bosquentin. Nous sommes là pour accompagner mais aussi vérifier que tout est conforme. »

Le référent sûreté repère les zones susceptibles d'accueillir ces caméras. « Nous faisons les études ensemble. Je conseille les endroits, conjointement avec mes collègues des brigades qui ont la connaissance du terrain. »

De fait, les entrées et sorties d'agglomération ainsi que les lieux qui pourraient être la



La commune d'Amfreville-les-Champs s'est équipée de 14 caméras de vidéoprotection, mises en service le 17 mars sous l'œil attentif du maire Joël Cordier.

cible de dégradations, sont privilégiés. « Les carrefours sont stratégiques notamment dans nos secteurs ruraux car les délinquants se déplacent en voiture. Cela peut permettre de les identifier, ou leur véhicule, mais aussi de les suivre quand plusieurs communes

sont équipées. »

Avant la mise en service officielle, c'est de nouveau le référent sûreté qui vient s'assurer de la légalité du dispositif. Comme à Amfreville-les-Champs, il a ainsi vérifié l'orientation des caméras ainsi que le masquage des parties privatives, deman-

dant quelques adaptations.

**Alliées des forces de l'ordre**

Pour la gendarmerie, la vidéoprotection est une vraie alliée comme l'a expliqué le major Milhouet. « C'est un outil pour la manifestation de la vérité et une preuve judiciaire. » Les militaires l'assurent : « C'est un accélérateur et un facilitateur

d'enquête. » Car c'est bien dans le cadre d'une enquête pour un délit ou un crime que la vidéoprotection est utilisée. « Cela ne concerne pas le contraventionnel. Ce n'est pas de la vidéo verbalisation. »

Dans leur enquête, les forces de l'ordre peuvent donc s'appuyer sur les images pour, par exemple, déterminer l'endroit exact où le délinquant aurait laissé des empreintes, ou une quelconque trace, évitant à un enquêteur (un des militaires de la brigade donc) de passer au crible une surface bien plus importante ; ou encore identifier une plaque d'immatriculation.

Pour accéder aux images, qui sont automatiquement écrites au 30<sup>e</sup> jour, les enquêteurs doivent procéder par réquisition judiciaire.

Quant aux bénéfices, le référent sûreté l'assure : « Dès qu'une commune s'équipe, la dissuasion se fait naturellement. Les panneaux (nldr : obligatoires) installés aux entrées et sorties des zones de vidéoprotection y font aussi beaucoup. »

Et au major Milhouet de préciser : « On observe une diminution des délits dans les communes équipées. »

Alors avec le bouche-à-oreille ces caméras investissent nos campagnes, les communes se donnant le mot.

● Aurélie Hébert

**→ Combien cela coûte ?**

L'installation de ces quatorze caméras coûte 33 000 € HT. La commune d'Amfreville-les-Champs a obtenu 60 % de subventions, à hauteur de 40 % de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et 20 % du Département. Le reste à charge pour la commune est donc de 13 200 €, auxquels viendront s'ajouter chaque année le coût d'entretien à savoir 1 100 €/an. « Cet entretien comprend deux visites annuelles pour vérifier l'installation, mais aussi par exemple nettoyer les caméras, enlever les toiles d'araignées, nids d'insectes et la végétation », a précisé le gérant de D2L.



Comme toutes les communes équipées de vidéoprotection, la commune d'Amfreville-les-Champs a fait apposer des panneaux signalant le dispositif.

**→ Et dans les autres communes de Lyons/Andelle ?**

- Déjà équipées : Perruel, Charleval, Bourg-Beaudouin, Romilly-sur-Andelle, Le Tronquay et Bosquentin.
- C'est en cours : Houville-en-Vexin
- Cela a déjà été annoncé : Bacqueville, Fleury-sur-Andelle, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle et Lyons-la-Forêt.
- On en parle : Pont-Saint-Pierre.

**Vidéosurveillance ou vidéoprotection ?**

Selon la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), des caméras peuvent être installées sur la voie publique dans le but de prévenir des atteintes à la sécurité. Seules les autorités publiques, comme les mairies, peuvent filmer la voie publique.

Mais parle-t-on alors de vidéosurveillance ou de vidéoprotection ?

**Vidéosurveillance**

La vidéosurveillance est un ensemble de caméras qui filment un espace privé. Les images sont stockées et visionnées en cas de besoin. Lorsqu'elles sont visionnées en direct, on parle de télésurveillance.

La télésurveillance implique qu'une personne habilitée visionne en direct ce qui est filmé par la caméra. Le service de sécurité peut donc réagir

directement cas de besoin.

**Vidéoprotection**

La vidéoprotection est un dispositif qui filme la voie publique, et elle ne comprend pas de surveillance directe. Les vidéos sont conservées un mois maximum, avant d'être effacées. En cas de suspicion de délit ou de crime sur la voie publique, les personnes habilitées peuvent alors visionner les vidéos concernées, pour retrouver l'auteur des faits.

Dans les communes (espace public), c'est donc la vidéoprotection qui est mise en place, et non pas la vidéosurveillance. Cependant, dans le langage courant, on emploie parfois le terme de vidéosurveillance dans l'espace public. Cela correspond à de la vidéoprotection, qui est visionnée en direct, par une personne dont c'est le métier.

## AMFREVILLE-LES-CHAMPS

**VIDÉOPROTECTION. 14 caméras mises en service dans le village**

La commune d'Amfreville-les-Champs vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection, qui filment sept secteurs 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Un dispositif qui se développe dans nos campagnes, plébiscité par les élus et les forces de l'ordre.

Amfreville-les-Champs, 459 habitants et maintenant quatorze caméras. Installé au bout du plateau du Vexin, avant de descendre vers la vallée de l'Andelle, le village vient de s'équiper de quatorze caméras de vidéoprotection. Un dispositif devenu presque commun dans nos campagnes, où ces caméras fleurissent sur des poteaux électriques et des façades de bâtiments publics.

Vendredi 17 mars, en matinée, l'effervescence régnait en mairie, ou plutôt dans l'un des bureaux, pouvant fermer à clé. Le maire Joël Cordier accueillait les représentants de la société D2L sécurité en charge de l'installation du dispositif, mais aussi le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Fleury/Lyons, le major Yannick Milhouet, ainsi que l'adjutant-chef Steve Moulin, l'un des deux référents sûreté du Groupement de gendarmerie de l'Eure (lire page 5).

**14 caméras à sept emplacements**

Cette matinée venait en effet lancer officiellement la vidéoprotection dans la commune, dossier lancé depuis deux ans par la municipalité.

Dès à présent, quatorze caméras de vidéoprotection filment 24 h sur 24, sur sept secteurs de la commune, comme l'a expliqué Jacky Dourien, l'un des deux cogérants de la société D2L sécurité de Franqueville-

Saint-Pierre, qui s'est chargée de nombreuses mises en place dans les communes du secteur. « Pour quoi quatorze caméras sur sept emplacements ? Nous les installons par paire. Une caméra dite de contextualisation filme en plan large, la deuxième offre des plans plus serrés, plus zoomés. »

Sept jours sur sept, 24 h sur 24, la mairie et la salle des fêtes, le monument aux morts, la zone de l'aire de loisirs, le cimetière, la zone du calvaire (avec la RD 126), la RD 126 côté Pont-Saint-Pierre, le carrefour de la route de l'Essart et du chemin du Palis, sont donc filmés.

**Stratégiques carrefours**

Pour déterminer ces emplacements, les élus se sont appuyés sur les recommandations de l'adjutant-chef Steve Moulin. « L'accompagnement des communes est dans nos missions, comme cela a été fait à Charleville ou Bosquentin. Nous sommes là pour accompagner mais aussi vérifier que tout est conforme. »

Le référent sûreté repère les zones susceptibles d'accueillir ces caméras. « Nous faisons les études ensemble. Je conseille les endroits, conjointement avec mes collègues des brigades qui ont la connaissance du terrain. »

De fait, les entrées et sorties d'agglomération ainsi que les lieux qui pourraient être la



La commune d'Amfreville-les-Champs s'est équipée de 14 caméras de vidéoprotection, mises en service le 17 mars sous l'œil attentif du maire Joël Cordier.

cible de dégradations, sont privilégiés. « Les carrefours sont stratégiques notamment dans nos secteurs ruraux car les délinquants se déplacent en voiture. Cela peut permettre de les identifier, ou leur véhicule, mais aussi de les suivre quand plusieurs communes

dant quelques adaptations.

**Alliées des forces de l'ordre**

Pour la gendarmerie, la vidéoprotection est une vraie alliée comme l'a expliqué le major Milhouet. « C'est un outil pour la manifestation de la vérité et une preuve judiciaire. » Les militaires l'assurent : « C'est un accélérateur et un facilitateur

d'enquête. » Car c'est bien dans le cadre d'une enquête pour un délit ou un crime que la vidéoprotection est utilisée. « Cela ne concerne pas le contraventionnel. Ce n'est pas de la vidéoverbalisation. »

Dans leur enquête, les forces de l'ordre peuvent donc s'appuyer sur les images pour, par exemple, déterminer l'endroit exact où le délinquant aurait laissé des empreintes, ou une quelconque trace, évitant à un enquêteur (un des militaires de la brigade donc) de passer au crible une surface bien plus importante ; ou encore identifier une plaque d'immatriculation.

Pour accéder aux images, qui sont automatiquement écrites au 30<sup>e</sup> jour, les enquêteurs doivent procéder par réquisition judiciaire.

Quant aux bénéfices, le référent sûreté l'assure : « Dès qu'une commune s'équipe, la dissuasion se fait naturellement. Les panneaux (nclr : obligatoires) installés aux entrées et sorties des zones de vidéoprotection y font aussi beaucoup. »

Et au major Milhouet de préciser : « On observe une diminution des délits dans les communes équipées. »

Alors avec le bouche-à-oreille ces caméras investissent nos campagnes, les communes se donnant le mot.

● Aurélie Hébert

**→ Combien cela coûte ?**

L'installation de ces quatorze caméras coûte 33 000 € HT. La commune d'Amfreville-les-Champs a obtenu 60 % de subventions, à hauteur de 40 % de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et 20 % du Département. Le reste à charge pour la commune est donc de 13 200 €, auxquels viendront s'ajouter chaque année le coût d'entretien à savoir 1 100 €/an. « Cet entretien comprend deux visites annuelles pour vérifier l'installation, mais aussi par exemple nettoyer les caméras, enlever les toiles d'araignées, nids d'insectes et la végétation », a précisé le gérant de D2L.



Comme toutes les communes équipées de vidéoprotection, la commune d'Amfreville-les-Champs a fait apposer des panneaux signalant le dispositif.

**Vidéosurveillance ou vidéoprotection ?**

Selon la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), des caméras peuvent être installées sur la voie publique dans le but de prévenir des atteintes à la sécurité. Seules les autorités publiques, comme les mairies, peuvent filmer la voie publique.

Mais parle-t-on alors de vidéosurveillance ou de vidéoprotection ?

**Vidéosurveillance**

La vidéosurveillance est un ensemble de caméras qui filment un espace privé. Les images sont stockées et visionnées en cas de besoin. Lorsqu'elles sont visionnées en direct, on parle de télésurveillance.

La télésurveillance implique qu'une personne habilitée visionne en direct ce qui est filmé par la caméra. Le service de sécurité peut donc réagir

directement cas de besoin.

**Vidéoprotection**

La vidéoprotection est un dispositif qui filme la voie publique, et elle ne comprend pas de surveillance directe. Les vidéos sont conservées un mois maximum, avant d'être effacées. En cas de suspicion de délit ou de crime sur la voie publique, les personnes habilitées peuvent alors visionner les vidéos concernées, pour retrouver l'auteur des faits.

Dans les communes (espace public), c'est donc la vidéoprotection qui est mise en place, et non pas la vidéosurveillance. Cependant, dans le langage courant, on emploie parfois le terme de vidéosurveillance dans l'espace public. Cela correspond à de la vidéoprotection, qui est visionnée en direct, par une personne dont c'est le métier.